

L'engagement de la Défense française en France, en Europe et dans le monde

Constitution Française, 1958 (extraits)

ARTICLE 5.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 20.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée. (...)

ARTICLE 21.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires. (...)

ARTICLE 34.

(...)La loi détermine les principes fondamentaux :

- de l'organisation générale de la défense nationale ;

Extraits du livre blanc 2013

<http://www.defense.gouv.fr/content/download/206186/2286591/file/Livre-blanc-sur-la-Defense-et-la-Securite-nationale%202013.pdf>



Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a été rendu public par le président de la République le lundi 29 avril 2013. Ce document fixe les orientations stratégiques des quinze prochaines années et servira de socle à la future loi de programmation militaire (2014-2019). Vous retrouverez dans cet espace la préface du Livre blanc ainsi que de nombreux documents en téléchargement.

Chapitre 4 - Les priorités stratégiques	47
A. Protéger le territoire national et les ressortissants français, et garantir la continuité des fonctions essentielles de la Nation ...	47
B. Garantir ensemble la sécurité de l'Europe et de l'espace nord-atlantique	51
C. Stabiliser ensemble le voisinage de l'Europe	53
D. Participer à la stabilité du Proche-Orient et du Golfe Arabo-Persique	56
E. Contribuer à la paix dans le monde	57

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale décrit une stratégie de défense et de sécurité nationale qui repose sur deux fondements essentiels et complémentaires : la France préservera sa souveraineté, en se donnant les moyens de l'action et de l'influence ; elle contribuera à la sécurité internationale, en inscrivant ses actions dans une légitimité nationale et internationale.

Alors que le niveau de risque et de violence dans le monde ne régresse pas et que les dépenses d'armement augmentent fortement dans de nombreuses régions, en particulier en Asie, les risques et les menaces auxquels la France doit faire face continuent à se diversifier : menaces de la force, en raison du caractère ambigu du développement de la puissance militaire de certains États, risques de la faiblesse que font peser sur notre propre sécurité l'incapacité de certains États à exercer leurs responsabilités, risques ou menaces amplifiés par la mondialisation : terrorisme, menaces sur nos ressortissants, cybermenaces, crime organisé, dissémination des armes conventionnelles, prolifération des armes de destruction massive et risques de pandémies, de catastrophes technologiques ou naturelles. Face à ces risques et à ces menaces, les opérations militaires dans lesquelles la France a eu à s'engager au cours des dernières années (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye, Mali...) démontrent que l'action militaire reste une donnée essentielle de sa sécurité.

(...)

Face aux risques et aux menaces, la première condition du succès demeure la volonté déterminée d'y faire face en consentant l'effort nécessaire. La défense et la sécurité de la Nation reposent sur l'intervention des institutions publiques, civiles et militaires. Elles requièrent la sensibilisation, l'association, et l'adhésion de l'ensemble de nos concitoyens. Les Français sont acteurs et responsables de leur propre sécurité. L'esprit de défense, au sens le plus large du terme, est à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale. Il est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin.

Voir en particulier la conclusion (p. 133 sq.)

Articles divers sur les missions...

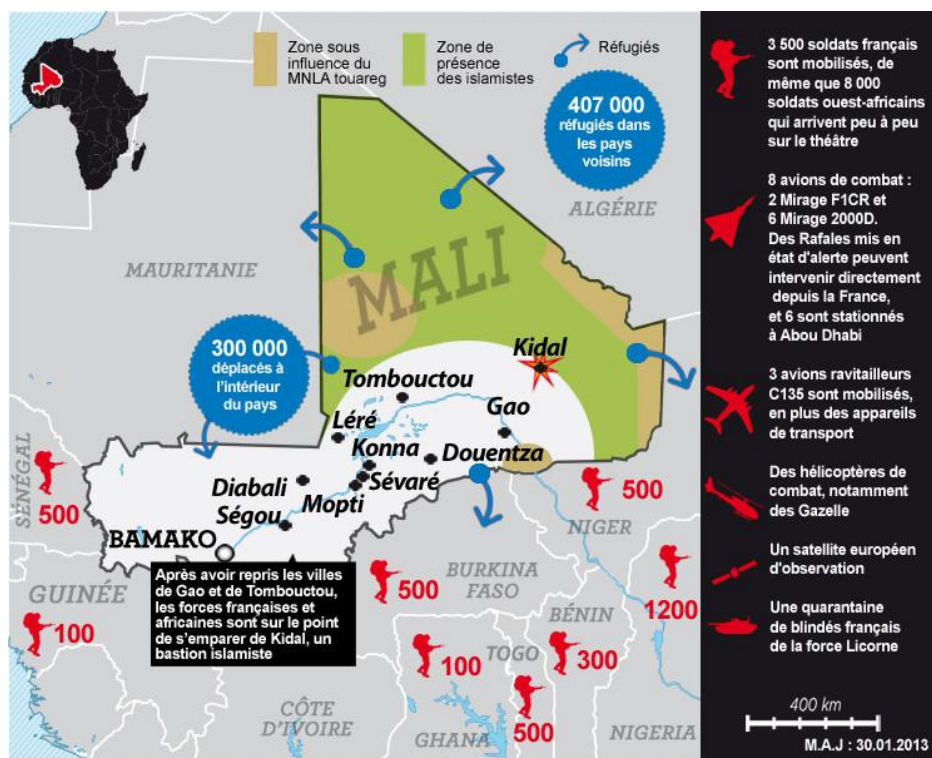
Dans le cadre de l'opération au profit des victimes du séisme, le 12 janvier 2010, les forces armées des Antilles ont assuré un pont maritime et aérien afin d'acheminer de l'aide. Les moyens militaires français ont contribué aux opérations de secours (travaux de déblaiement, montage de tentes, acheminement de vivres...), et d'évacuations sanitaires (interventions chirurgicales à bord du bâtiment de la Marine nationale *Sirocco*...).

■ Extrait de *Défense et Sécurité de la France au XXI^e siècle*, Sceren-CNDP-CRDP, 2011.



Source : Maliactu.net

En 2013, l'armée française est intervenue sous mandat de l'ONU (Résolution) pour mettre fin à la guerre civile, assurer le bon déroulement des élections libres et apporter une aide humanitaire aux populations.



Site internet nouvelobs

Opération EU NAVFOR Somalie / Atalante

🖨️ | T+ | T- | ★ Ajouter aux favoris | ✉️ Envoyer à un ami | PARTAGER    ...

→ Retour

Mise à jour : 01/04/2014 11:53

L'Union européenne mène depuis le 8 décembre 2008 une opération militaire pour contribuer à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de brigandage au large des côtes de la Somalie.

Mission

Le Conseil de l'UE a adopté le 10 novembre 2008 l'action commune concernant la mise en place d'une opération militaire, Atalante, à l'appui des résolutions du CSNU relative à la lutte contre la piraterie en Somalie (résolutions 1814, 1816, 1838, 1846 et 1851). Elle prévoit le déploiement d'une force navale au large des côtes somaliennes, pour une durée de 12 mois à partir de la déclaration de capacité opérationnelle initiale. Le 15 juin 2009, le Conseil de l'UE a décidé de prolonger l'opération Atalante pour une période d'un an à compter du 13 décembre 2009. Le 23 mars 2012, le conseil de l'UE a confirmé la prolongation de l'opération *Atalante* pour deux années supplémentaires. Le terme de l'opération est donc désormais décembre 2014

L'opération Atalante vise à contribuer :

- à la protection des navires du PAM qui acheminent de l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie,
- à la protection des navires vulnérables naviguant dans le golfe d'Aden et au large des côtes de Somalie, ainsi qu'à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des vols à main armée au large de ces côtes.

Cette opération, qui est la première opération navale de l'Union européenne, s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Extrait site internet du Ministère de la Défense

Un patrouilleur de la Marine française, présent en mer Méditerranée pour renforcer le dispositif européen de surveillance Triton, a sauvé samedi [2 mai 2015] 217 personnes au large de la Libye. [...] Deux hommes ont été pris en charge par le médecin et les infirmiers militaires à bord du patrouilleur *Commandant Birot*. Le ministère de la Défense avait annoncé mardi l'envoi du *Commandant Birot* pour renforcer le dispositif mis en place afin de faire face à l'afflux de bateaux de migrants. L'Union européenne a décidé, après une série de naufrages ayant entraîné la mort de plusieurs centaines de migrants, de renforcer sa présence en mer. [...] L'opération Triton a été lancée en novembre 2014 pour aider l'Italie à contrôler ses frontières maritimes et récupérer les migrants sur des embarcations en perdition.

■ France 24 et AFP, 3 mai 2015.

1 L'organisation de la Défense nationale

